

Natura 2000 - site B6

« Vallée de l'Eyrieux et ses affluents »

Espace Naturel Sensible

« Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène de la Gluèyre et de l'Orsanne »

COMITÉ DE PILOTAGE LOCAL B6

Saint Sauveur de Montagut - 22 septembre 2015

# COFIL du site B6 / 22 septembre 2015

## 9H30-12H00



Azuré des orpins

### ORDRE DU JOUR

- 1 - Rappel : mutualisation Natura 2000 et ENS : le DOCUGE
- 2 - Présentation du Programme d'actions du DOCUGE et de la Charte Natura 2000
- 3 - Questions diverses
- 4 - Vote de validation du DOCUGE et du périmètre Natura 2000



# Natura 2000 + ENS = DOCUGE

## Démarche Natura 2000

- ☞ Politique européenne de préservation de la biodiversité dans le cadre du développement durable
- ☞ S'inscrit sur un réseau européen de sites reconnus pour leurs richesses naturels (faune, flore et habitats)
- ☞ S'appuie sur des financements notamment européens et une réglementation
- ☞ Démarche coordonnée par l'Etat (convention cadre)
- ☞ S'appuie sur une animation locale : structure animatrice
- ☞ S'appuie sur une gouvernance locale : comité de pilotage et un élu local : président du comité de pilotage
- ☞ S'appuie sur étude cadre : document d'objectifs

## Politique Espace Naturel Sensible

- ☞ Politique départementale de préservation du capital nature
- ☞ S'inscrit sur un réseau de sites d'intérêt départemental (géologie, paysages, biodiversité)
- ☞ S'appuie sur des financements provenant de la taxe d'aménagement
- ☞ Politique coordonnée par le département (convention « Ardèche-nature »)
- ☞ S'appuie sur une animation local : structure coordinatrice
- ☞ S'appuie sur une gouvernance locale : comité de site et un élu local : président du comité de site
- ☞ S'appuie sur étude cadre : document de programmation

## Mutualisation des 2 démarches Animation par le SMEC

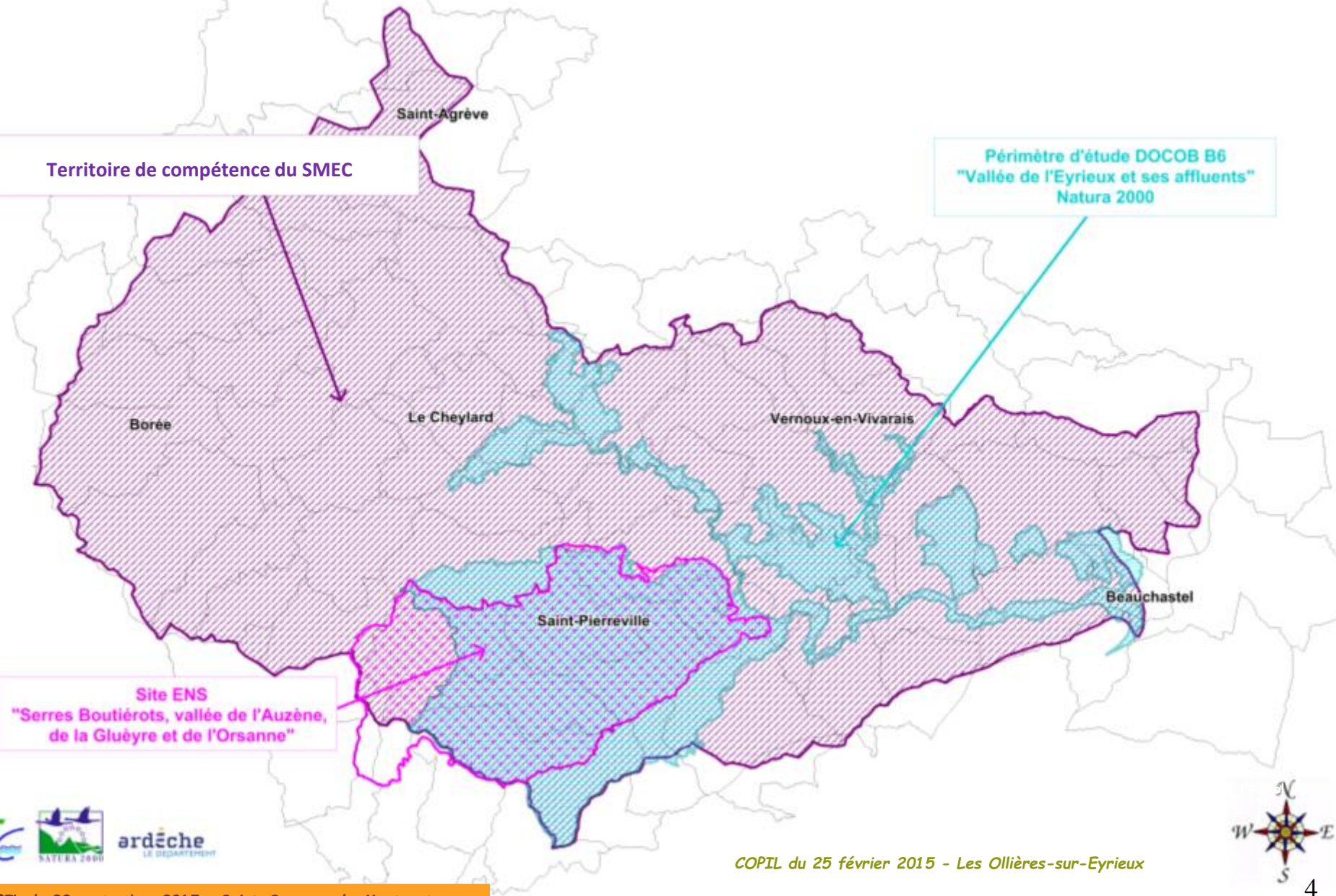
- Meilleure lisibilité pour le territoire (simplification)
- Interlocuteur unique (simplification)
- Plus de moyens financiers et d'opportunité pour la mise en œuvre d'actions
- Rédaction d'un document unique de gestion : **DOCUGE**



# Périmètre du DOCUGE

Territoire de compétence du SMEC

Périmètre d'étude DOCOB B6  
"Vallée de l'Eyrieux et ses affluents"  
Natura 2000



Site ENS  
"Serres Boutiérots, vallée de l'Auzène,  
de la Gluÿre et de l'Orsanne"

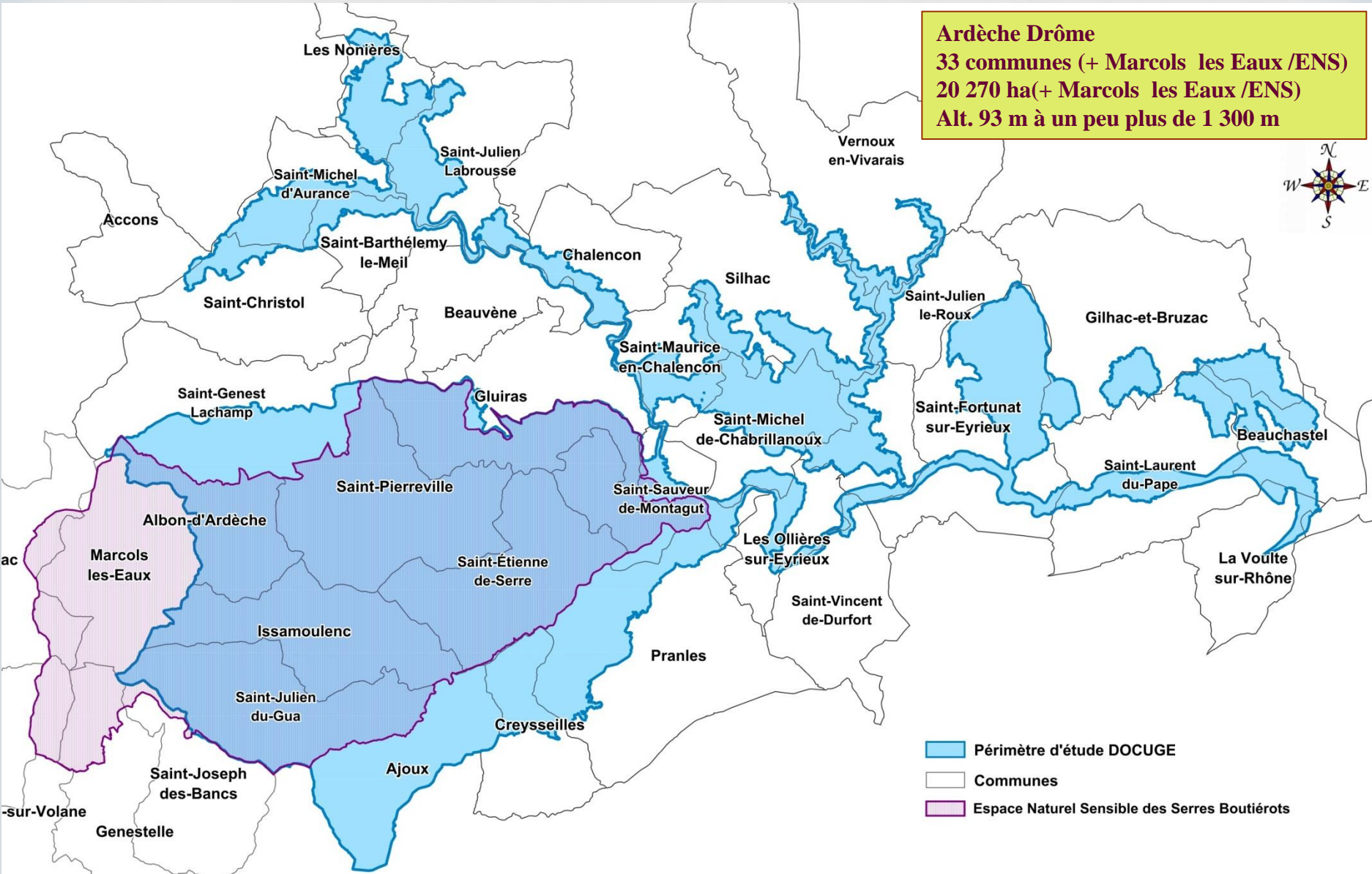
# Périmètre du DOCUGE

**Ardèche Drôme**

**33 communes (+ Marcols les Eaux /ENS)**

**20 270 ha(+ Marcols les Eaux /ENS)**

**Alt. 93 m à un peu plus de 1 300 m**



Périmètre d'étude DOCUGE

Communes

Espace Naturel Sensible des Serres Boutiérotes

# Programme d'actions du DOCUGE

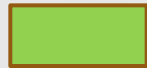
## ⇒ 5 grandes Thématiques

- Gestion des habitats et des espèces
- Suivi et amélioration des connaissances
- Communication et sensibilisation
- Gestion administrative et coordination du DOCUGE
- Foncier et géologie (ENS)

## ⇒ 68 actions au total

# Programme d'actions du DOCUGE

## Répartition des actions



Cette couleur identifie les actions spécifiques « ENS »



Cette couleur identifie les actions spécifiques « Natura 2000 »



Cette couleur identifie les actions communes « ENS & Natura 2000 »

## 3 niveaux de priorité



1



2



3



# Actions « Gestion des habitats et des espèces »

Code action	Intitulé de l'action	Priorité
HAB.1.1.1	Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau	1
HAB.1.1.2	Améliorer la franchissabilité de certains seuils et restaurer le transport solide	1
HAB.1.1.3	Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèces	2
HAB.1.2.1	Participer à la mise en place des actions du contrat de rivière visant l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau et mettre en place d'une veille sur l'ensemble des cours d'eau, particulièrement sur la Dunière	2
HAB.1.3.1	Faire diminuer l'utilisation des traitements phytosanitaires par les collectivités, les agriculteurs et les particuliers (Action A2 du contrat de rivière)	1
HAB.1.3.2	Réduire les flux de pollution d'origine domestique via l'assainissement (Action A1 du contrat de rivière)	1





# Actions « Gestion des habitats et des espèces »

Code action	Intitulé de l'action	Priorité
HAB.2.1.1	Réaliser un diagnostic foncier agricole pour identifier, valoriser et entretenir les landes, les pelouses et les prairies non utilisées	1
HAB.2.1.2	Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, PPT, piste, clôtures, points d'eau, etc.)	1
HAB. 2.2.1	Accompagner une meilleure gestion du foncier en faveur du maintien et de l'installation d'agriculteurs	1
HAB. 2.2.2	Accompagner les agriculteurs volontaires dans une démarche de conversion en agriculture biologique, raisonnée ou autres pratiques alternative	2
HAB.2.3.1	Conserver et restaurer les terrasses et les béalières	3
HAB.3.1.1	Réaliser un inventaire des milieux et îlots boisés favorables à la formation d'îlots sénescents et identifier les potentialités écologiques des milieux forestiers : îlots de sénescence et rôle de corridor	1



# Actions « Gestion des habitats et des espèces »

Code action	Intitulé de l'action	Priorité
HAB.3.1.2	Conventionner avec les propriétaires, l'ONF et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences	1
HAB.3.1.3	Réalisation d'un plan de gestion et d'interprétation sur la hêtraie de Saint Julien du Gua	2
HAB.3.2.1	Participer au projet de relance de la production Ardéchoise de châtaigne avec la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche et le PNR des Monts d'Ardèche	2
HAB.4.1.1	Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides	1
HAB.4.1.2	Restreindre les activités ou usages perturbateurs du bon état des pelouses humides et des mares cupulaires	1
HAB.5.1.1	Identifier les espèces et les zones de développement des Espèces Exotiques Envahissantes sur les zones à enjeux	1



# Actions « Gestion des habitats et des espèces »

Code action	Intitulé de l'action	Priorité
HAB.5.1.2	Réaliser des travaux d'élimination ou de limitation des Espèces Exotiques Envahissantes	1
ESP.1.1.1	Mettre en place des mesures de réduction du dérangement, notamment des sites de nidification, et de protection des oiseaux remarquables, particulièrement des rapaces	3
ESP.1.1.2	Mettre en place des placettes d'équarrissage	3
ESP.1.1.3	Assurer le maintien de l'avifaune des milieux ouverts et l'habitat du Lézard ocellé par la mise en place de « sites aménagés » (garences artificielles, culture faunistique, ouverture de milieux...)	3

⇒ Gestion des habitats et des espèces

22 actions

- 13 en priorité 1
- 5 en priorité 2
- 4 en priorité 3



# Actions « Suivi et amélioration des connaissances »

Code action	Intitulé de l'action	Priorité
SUI.1.1.1	Améliorer les connaissances écologiques par la réalisation d'études complémentaires sur les chiroptères et favoriser la mise en œuvre du PNA Chiroptère	1
SUI.1.2.1	Améliorer les connaissances écologiques sur les odonates et leurs habitats	1
SUI.1.2.2	Améliorer les connaissances écologiques sur les coléoptères et leurs habitats	3
SUI.1.2.3	Améliorer les connaissances écologiques sur les lépidoptères et leurs habitats	3
SUI.1.3.1	Améliorer les connaissances sur les passereaux des milieux ouverts et des mosaïques d'habitats par la réalisation d'études complémentaires	2
SUI.1.3.2	Améliorer les connaissances sur les rapaces du site par la réalisation d'études complémentaires	2



# Actions « Suivi et amélioration des connaissances »

Code action	Intitulé de l'action	Priorité
SUI.1.3.3	Améliorer les connaissances sur l'avifaune remarquable (hors rapaces et hors passereaux des milieux ouverts) par la réalisation d'études complémentaires.	2
SUI.1.4.1	Réactualiser les connaissances sur les populations de Barbeau méridional et les risques d'hybridations avec le Barbeau fluviatile	1
SUI.1.4.2	Renforcer les données liées à la présence du Toxostome ainsi qu'à celle du Hotu et étudier les éventuels phénomènes d'hybridation entre ces deux espèces	1
SUI.1.4.3	Améliorer les connaissances écologiques sur les micromammifères dont les crossopes et le campagnol amphibie, par la réalisation d'études complémentaires	1
SUI.1.4.4	Améliorer les connaissances écologiques sur les Ecrevisses à pattes blanches	2
SUI.1.5.1	Améliorer les connaissances sur les reptiles, notamment sur le Lézard ocellé	2



# Actions « Suivi et amélioration des connaissances »

Code action	Intitulé de l'action	Priorité
SUI.1.5.2	Améliorer les connaissances sur les amphibiens notamment sur l'Alyte accoucheur	2
SUI.1.6.1	Réaliser des inventaires ciblés sur les populations de Ciste de Pouzolz et de l'Orchidée du Castor	2
SUI.1.6.2	Améliorer les connaissances écologiques sur la flore par la réalisation d'études complémentaires	2
SUI.1.7.1	Améliorer les connaissances sur les habitats de la Directive Habitat et les habitats remarquables par la réalisation d'études complémentaires	3
SUI.2.1.1	Mieux connaître les pratiques agricoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux du territoire	2
SUI.2.2.1	Mieux connaître les pratiques sylvicoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux	2



# Actions « Suivi et amélioration des connaissances »

Code action	Intitulé de l'action	Priorité
SUI.2.3.1	Mieux connaître les pratiques touristiques et sportives présentes sur le site B6 pouvant avoir un impact sur les milieux naturels et la biodiversité	2
SUI.3.1.1	Suivre les populations de chauves-souris et évaluer leur état de colonisation – fiche modifiée	1
SUI.3.1.2	Suivre les populations de Busard cendré et de Bruant ortolan	2
SUI.3.1.3	Suivre les populations de la faune piscicole et astacicole	2
SUI.3.1.4	Suivre l'évolution des populations de Castor et de Loutre	3
SUI.3.1.5	Suivre régulièrement l'état et la dynamique des populations de Sonneurs à ventre jaune	1



# Actions « Suivi et amélioration des connaissances »

Code action	Intitulé de l'action	Priorité
SUI.3.1.6	Suivre régulièrement l'état et la dynamique des populations des insectes	2
SUI.3.1.7	Suivre l'état de conservation de la flore inscrite à la Directive Habitat et de la flore remarquable	2
SUI.3.2.1	Suivre l'évolution et veiller au bon état de la flore, des habitats de la Directive et des habitats remarquables	2

⇒ Suivi et amélioration des connaissances

27 actions

- 8 en priorité 1
- 15 en priorité 2
- 4 en priorité 3





# Actions « Communication et sensibilisation »

Code action	Intitulé de l'action	Priorité
COM.1.1.1	Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.)	1
COM.1.1.2	Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.)	1
COM.2.1.1	Créer un partenariat et mettre en place une démarche responsable avec les professionnels du tourisme et les prestataires d'activités de pleine nature	2
COM.3.1.1	Réalisation d'une stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura2000	1



# Actions « Communication et sensibilisation »

Code action	Intitulé de l'action	Priorité
COM.3.1.2	Mettre en place les outils de sensibilisation et de communication prévus à la stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura2000	1
COM.3.1.3	Organiser les accès et la fréquentation aux abords des cours d'eau	1
COM.3.2.1	Soutenir les labellisations de la châtaigne d'Ardèche et encourager la transformation locale	2
COM.3.2.1	Promouvoir la biodiversité agricole et forestière auprès du grand public et des consommateurs par de la labellisation afin de valoriser le territoire	2

⇒ Communication et sensibilisation

**8 actions (transversalité)**

- 4 en priorité 1

- 4 en priorité 2



# Actions « Gestion administrative et coordination du DOCUGE »

Code action	Intitulé de l'action	Priorité
ANIM.1.1.1	Mettre en œuvre et encadrer les actions du document unique de gestion.	1
ANIM.1.1.2	Accompagner les communes dans la révision des PLU et l'élaboration du SCOT, ainsi que toutes les politiques, programmes et démarches s'inscrivant dans l'aménagement de l'espace et le développement durable du territoire	1

⇒ Gestion administrative et coordination

2 actions (transversalité)

- 2 en priorité 1



# Actions « Foncier et géologie »

Code action	Intitulé de l'action	Priorité
GEOL.1.1.1	Vérifier l'état des connaissances sur le patrimoine géologique remarquable tout en garantissant une cohérence des actions de valorisation du patrimoine géologique avec les actions de préservation des habitats et des espèces	2
FON.1.1.1	Définir une stratégie concertée de maîtrise du foncier entre les différents opérateurs	1
FON.1.1.2	Lancer des études pré-opérationnelles de faisabilité foncière par une intervention de la SAFER sur les secteurs à enjeux prioritaires	2
FON.1.1.3	Pérenniser la veille foncière réalisée par la SAFER pour le compte du Département de l'Ardèche et étendre la veille à l'ensemble du site N2000	2
FON.1.1.4	Accompagner la mise en relation des propriétaires fonciers avec des usagers pour permettre la mise en œuvre d'actions de gestion des espaces naturels, en complément de l'action publique	3



# Actions « Foncier et géologie »

Code action	Intitulé de l'action	Priorité
FON.1.2.1	Créer de nouvelles zones de préemption sur les secteurs à enjeux	1
FON.1.2.2	Réaliser des acquisitions amiables	1
FON.1.2.3	Conventionner avec des propriétaires fonciers privés ou publics pour assurer la gestion des espaces naturels	3
FON.1.3.1	Porter à connaissance, sensibiliser les acteurs locaux, les habitants, les élus à l'intérêt de maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser la biodiversité locale	1

⇒ Foncier et géologie

9 actions

- 4 en priorité 1
- 3 en priorité 2
- 2 en priorité 3



# Synthèses des actions du DOCUGE

- ⇒ Gestion des habitats et des espèces : 22 actions
- ⇒ Suivi et amélioration des connaissances : 27 actions
- ⇒ Communication et sensibilisation : 8 actions
- ⇒ Gestion administrative et coordination : 2 actions
- ⇒ Foncier et géologie : 9 actions

68 actions

31 actions **priorité 1**  
27 actions en **priorité 2**  
10 actions en **priorités 3**



# La Charte Natura 2000 du site B6

- ⇒ C'est un recueil d'engagements et de recommandations, relatifs aux usages et activités du site B6 et en adéquation avec les enjeux de biodiversité identifiés, sur lesquels pourra s'engager volontairement le signataire;
- ⇒ Le signataire de la Charte sera tenu de respecter les engagements qu'il aura choisi selon son activité ou les milieux par lesquels il est concerné;
- ⇒ C'est un engagement du signataire (sur 5 ans) en faveur de Natura 2000 et des objectifs de préservation de biodiversité;
- ⇒ Le signataire pourra bénéficier, si il en fait la demande d'une :
  - Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties;
  - Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations (hors forêt);
  - Garantie de gestion durable des forêts.



# La Charte Natura 2000 du site B6

⇒ La charte du site B6 comprend 10 fiches classées par

## Grands milieux

- Tous types de milieux
- Milieux forestiers
- Milieux humides
- Milieux ouverts et semi-ouverts

## Par activités/structures

- Tous types d'activités
- Sports et activités de pleine nature : sports d'eaux vives, randonnée, vélo
- Sports et activités de pleine nature : La Chasse
- Sports et activités de pleine nature : La pêche
- Collectivités territoriales
- Entreprises





# La Charte Natura 2000 B6 - Grands milieux

## TOUS TYPES DE MILIEUX

ENGAGEMENTS	POINTS DE CONTRÔLE	BUT RECHERCHÉ
<input type="checkbox"/> Respecter les réglementations générales et les mesures de protection en vigueur sur le site.	Absence/présence de procès-verbal	Préserver les habitats et espèces présents sur le site
<input type="checkbox"/> Autoriser et faciliter l'accès des terrains soumis à la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le Préfet ou la structure animatrice) afin que puissent être menées les opérations d'inventaires et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats. J'ai noté que la structure animatrice m'informerait préalablement de la date de ces opérations, ainsi que de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations. Je pourrai me joindre à ces opérations. En outre je serai informé du résultat de ces opérations.	Correspondance Absence de refus d'accès	Permettre l'amélioration des connaissances et le suivi scientifique des milieux naturels et des espèces présentes sur le site
<input type="checkbox"/> Informer tout personnel, entreprise ou prestataire de service intervenant sur mes parcelles concernées par la charte, des dispositions prévues dans celle-ci et confier, le cas échéant, les travaux à des prestataires spécialisés.	Signalisation de la charte dans les clauses des baux, des actes de ventes, indication sur les demandes de devis de travaux.	Préserver les habitats et espèces présents sur le site
<input type="checkbox"/> Informer mes mandataires des engagements auxquels j'ai souscrit et modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte.	Document signé par le(s) mandataire(s) attestant que le propriétaire les a informés des engagements souscrits, modification des mandats.	S'assurer du respect de la Charte par les mandataires
<input type="checkbox"/> Ne pas introduire d'espèces exotiques envahissantes.	Etat des lieux avant signature de la Charte, contrôle sur place.	Préserver les habitats et espèces présents sur le site
RECOMMANDATIONS		BUT RECHERCHÉ
Signaler à la structure animatrice toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire d'origine humaine ou naturelle (pollution, dépôt sauvage, remblaiement, décapage, coupe...)		Eviter la dégradation et la pollution des milieux
Limiter au maximum les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants ou épandage.		
Privilégier l'utilisation d'huiles biodégradables dans les engins à moteurs lors de travaux réalisés sur les parcelles.		
Privilégier les techniques de compostage ou de broyage à celle du brûlage pour la coupe de ligneux.		
Limiter au maximum l'utilisation de vermifuge (molécules antiparasitaires de la famille des ivermectines...). Privilégier des molécules antiparasitaires ayant moins d'impact sur les invertébrés (benzimidazolés, imidazolés...).		
Ne pas introduire d'espèces végétales invasives ou indésirables et signaler à la structure animatrice la présence de ces espèces le cas échéant.		
Eviter l'ouverture de nouveaux itinéraires de promenades et de randonnées. Informer la structure animatrice ainsi que la DDT07 avant-projet.		
Consulter la structure animatrice avant la mise en place de signalétique sur le site pour une recherche de cohérence à l'échelle du site		



# La Charte Natura 2000 B6 - Grands milieux

## MILIEUX FORESTIERS

ENGAGEMENTS	POINTS DE CONTRÔLE	BUT RECHERCHÉ
<input type="checkbox"/> <b>Maintenir plusieurs arbres sénescents, à cavités, morts sur pied et/ou à terre par hectare, sauf risques sanitaires ou mise en danger du public. même pour les propriétaires ayant souscrit un Contrat Natura 2000 allant dans ce sens (soit 4 arbres/ha en plus)</b>	Contrôle sur place	Développer la richesse biologique du milieu forestier (présence de bois morts)
<input type="checkbox"/> <b>Lors des coupes forestières, maintenir une masse de petit bois mort au sol qui contribuera à la fertilité de la station (micro-habitats)</b>	Contrôle sur place	
<input type="checkbox"/> <b>Maintenir les milieux ouverts intra-forestiers</b>	Contrôle sur place	Ne pas porter atteinte aux habitats sensibles riches en biodiversité
<input type="checkbox"/> <b>Ne pas planter dans les zones tourbeuses et marécageuses</b>	Contrôle sur place	
<input type="checkbox"/> <b>Au sein des milieux sensibles intra-forestiers tels que les cours d'eau, mares, dépressions humides et les prairies et pelouses intra-forestières ou situées aux abords de la forêt, ne pas entreposer les branches et déchets d'exploitation de coupes de bois (rémanents) et ne pas créer de desserte ou autre atteinte</b>	Contrôle sur place	
RECOMMANDATIONS		BUT RECHERCHÉ
Privilégier un mélange d'essences forestières locales en cas de plantation, ne pas effectuer de plantation d'essences exotiques		Favoriser la forêt naturelle d'origine et sa biodiversité
Eviter le remaniement des sols et l'apport important de matériaux extérieurs, vecteurs d'espèces exotiques envahissantes (Robinier faux-acacia...).		
Laisser des rémanents (hors résineux) au sol lors de travaux d'exploitation car ils constituent une source de biodiversité importante pour les milieux forestiers (insectes notamment).		
Préserver les zones refuges : forêts de crête, talwegs appuyés et fonds de vallon.		
Favoriser une diversification des essences : privilégier la régénération naturelle et l'irrégularisation des peuplements pour développer une structure complexe des habitats forestiers (strate arbustive et herbacée).		Améliorer les connaissances et sensibiliser sur l'intérêt
Signaler à la structure animatrice tout arbre présentant des critères de sénescence (cavité, fissure, écorce décollée) et le conserver.		



# La Charte Natura 2000 B6 - Grands milieux

## MILIEUX HUMIDES

ENGAGEMENTS	POINTS DE CONTRÔLE	BUT RECHERCHÉ
<p><input type="checkbox"/> Préserver la végétation des rives (ripisylve) notamment les grands arbres et l'entretenir selon des méthodes favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire : entretenir la végétation uniquement par moyen mécanique (traitement chimique proscrit), maintenir et favoriser les espèces typiques de l'habitat et efficaces pour la stabilité des berges et maintenir des arbres présentant des critères de sénescence ou morts (sauf en cas de danger pour le public), conserver les lianes, n'enlever les embâcles que s'ils constituent une menace pour le public ou les ouvrages.</p>	<p>Contrôle sur place des modalités d'entretien de la végétation des berges</p>	<p>Préserver les habitats naturels, les espèces inféodées à ces milieux et l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau</p>
<p><input type="checkbox"/> Préserver des zones de refuge le long des cours d'eau en maintenant localement des ripisylves peu entretenues, des boisements inondables, favorables à la loutre et au castor, des zones de broussailles rivulaires (ronces et épineux) et des zones « ouvertes » à végétation herbacée dense dominante.</p>	<p>Contrôle sur place du maintien de zones de refuge à ripisylve peu entretenues.</p>	<p>Conserver des zones refuges pour abriter la faune</p>
RECOMMANDATIONS		BUT RECHERCHÉ
<p>Limiter l'accès direct du bétail aux zones humides par la pose de clôtures électriques ou d'un autre système</p>		<p>Préserver la faune et la flore des zones humides (amphibiens, larves d'insectes...) contre le piétinement ou la destruction d'habitat</p>
<p>Mettre en place des rotations pluriannuelles du pâturage : limiter la pression pastorale à de courtes périodes</p>		
<p>Maintenir les bosquets, talus de terre meuble des berges de cours d'eau favorables à la nidification des oiseaux, aux castors ...</p>		
<p>Privilégier la régénération naturelle des ripisylves,</p>		
<p>Éviter le remaniement du sol ou toute autre travaux qui favorisent le développement des espèces exotiques envahissantes (Renouée du Japon, Robinier Faux acacia),</p>		
<p>Limiter au les passages (piétons, VTT ...) sur les secteurs de zones humides en général</p>		



# La Charte Natura 2000 B6 - Grands milieux

## MILIEUX OUVERTS ET SEMI-OUVERTS

ENGAGEMENTS	POINTS DE CONTRÔLE	BUT RECHERCHÉ
<input type="checkbox"/> Réaliser de travaux sur les haies, landes, broussailles et arbres isolés (taille, élagage, débroussaillage) entre le <b>31 août le et 1er mars (à discuter en COPIL)</b>	Contrôle sur place	Eviter le dérangement des espèces
<input type="checkbox"/> En cas d'entretien de la parcelle par débroussaillage, maintenir des bandes, ilots refuges ou bosquets de buissons afin de préserver et abriter la faune	Contrôle sur place	Conserver des zones refuges pour abriter la faune
<input type="checkbox"/> Maintenir les éléments structurants du paysage (haies, mares, arbres isolés, alignements d'arbres, terrasses, murets ...) qui seront cartographiés lors de la signature de la charte et annexés à celle-ci	Contrôle sur place	
<input type="checkbox"/> Ne pas détruire les prairies, landes et pelouses par travaux de labours, sous solages, désherbage chimique, nivellement, déblais, remblais, plantation d'un verger ou autres sauf avis positif de la structure animatrice (sécurité incendie, travaux de restauration écologique...)	Contrôle sur place	Préserver les habitats naturels
RECOMMANDATIONS		BUT RECHERCHÉ
Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE.		Améliorer les connaissances
Mettre en place des rotations pluriannuelles du pâturage dans la mesure du possible (rotation toutes les 3 ou 4 semaines.)		Préserver la faune et la flore aquatique (amphibiens, larves d'insectes...) et autre contre le piétinement ou la destruction d'habitat
Ne pas recourir à l'utilisation d'intrants organiques ou minéraux sur les pelouses sèches		Eviter la pollution des milieux
Essayer de développer le pastoralisme sur les milieux en voie de fermeture		Conserver des mosaïques de milieux



# La Charte Natura 2000 B6 - Par activités/structures

## TOUS TYPES D'ACTIVITÉS

ENGAGEMENTS	POINTS DE CONTRÔLE	BUT RECHERCHÉ
<p><input type="checkbox"/> Prendre l'attache de la structure animatrice avant l'organisation d'un événement sportif ou culturel, soumis ou non à évaluation des incidences, afin de définir selon quelles conditions l'événement peut être réalisé dans le respect des enjeux écologiques du site.</p>	<p>Dépôt par le porteur de projet d'un dossier descriptif du projet ou d'une notice d'incidence ou d'une évaluation des incidences.</p>	<p>Sensibiliser les usagers sur les enjeux écologiques présents sur le site</p>
<p><input type="checkbox"/> Participer à au moins une visite du site qui sera organisée par la structure animatrice afin de sensibiliser les usagers du milieu (au moins un membre du conseil d'administration et/ou un adhérent).</p>	<p>Vérification des feuilles de présence</p>	
<p><input type="checkbox"/> Ne pas ouvrir de nouveaux itinéraires de promenades et de randonnées.</p>	<p>Absence de dépôt de dossier descriptif de projet ou de notice d'incidence ou d'évaluation des incidences.</p>	<p>Eviter les atteintes sur le milieu naturel</p>
RECOMMANDATIONS		BUT RECHERCHÉ
<p>Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE.</p>		<p>Améliorer les connaissances et sensibiliser les usagers et habitant sur l'écologie des chauves-souris</p>
<p>Veiller à préserver le milieu naturel, notamment en empruntant les pistes existantes pour la circulation des véhicules motorisés.</p>		<p>Limiter les atteintes sur le milieu naturel</p>
<p>Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (pollutions) et sur les espèces (maladie, etc.)</p>		
<p>Emprunter uniquement les sentiers et chemins existants sur le site. (Les accès pour les travaux de gestion courante ne sont pas concernés).</p>		<p>Eviter la pollution des milieux</p>
<p>Ne rien laisser sur site (déchets, matériels, etc.) et respecter la tranquillité des milieux traversés.</p>		
<p>Favoriser l'utilisation d'huiles biodégradables dans les engins à moteurs lors de l'entretien ou l'ouverture des sentiers et des sites pratiqués</p>		



# La Charte Natura 2000 B6 - Par activités/structures

## SPORTS ET ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE : SPORTS D'EAUX VIVES, RANDONNÉE, VÉLO

ENGAGEMENTS MINIMUMS	POINTS DE CONTRÔLE	BUT RECHERCHÉ
<ul style="list-style-type: none"> <li>□ Informer les adhérents et les pratiquants du dispositif Natura 2000 et de la fragilité des milieux et des espèces et contribuer à développer un comportement respectueux de ces activités (topoguide, site Internet...).</li> </ul>	Vérification de l'information auprès des pratiquants (plaquette, site internet, etc.)	Sensibiliser les usagers sur les enjeux écologiques présents sur le site
<ul style="list-style-type: none"> <li>□ Dans le cas de manifestations ponctuelles avertir la structure animatrice afin d'adapter le calendrier aux objectifs de conservation du site et notamment aux périodes sensibles pour la faune et la flore (privilégier de fin juillet à fin février), et les modalités de remise en état du site.</li> </ul>	Courrier	Eviter le dérangement des espèces sensibles ou la dégradation des milieux
<ul style="list-style-type: none"> <li>□ Faire la promotion uniquement des sentiers et site sportifs ayant fait l'objet d'un avis positif de la part de la structure animatrice.</li> </ul>	Contrôle des documents de promotion	
<ul style="list-style-type: none"> <li>□ Ne pas intervenir pendant les périodes sensibles sur les cavités où les enjeux chiroptérologiques sont avérés</li> </ul>	Absence d'organisation de sorties durant ces périodes Vérification de l'information faite auprès des pratiquants	
RECOMMANDATIONS		BUT RECHERCHÉ
Signaler à la structure animatrice et au GCRA toute observation de cavité non référencée par le BRGM sur le site.		Améliorer les connaissances
Signaler à la structure animatrice toute dégradation du milieu observée.		Préserver les milieux
Entretien la signalétique des sentiers pour une meilleure canalisation des randonneurs.		
Informar la structure animatrice des éventuels projets de manifestations sportives ou de loisirs, afin de pouvoir éventuellement choisir un site et des dates adaptés aux objectifs de conservation du site.		Eviter le dérangement des espèces nicheuses
Eviter de perturber la faune sauvage ou de détruire, dégrader, ramasser les éléments physiques (végétation rupestre, fleurs rares, insectes, etc.)		
Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE.		
Réaliser les travaux d'entretien des sentiers et des sites pratiqués entre le 31 août et le 15 mars (hors cavités).		



# La Charte Natura 2000 B6 - Par activités/structures

## SPORTS ET ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE : LA CHASSE

ENGAGEMENTS	POINTS DE CONTRÔLE	BUT RECHERCHÉ
<p><input type="checkbox"/> Informer les adhérents et les pratiquants du dispositif Natura 2000 et de la fragilité des milieux et des espèces et contribuer à développer un comportement respectueux de ces activités</p>	Bulletin d'information/site internet	Sensibiliser les usagers sur les enjeux écologiques présents sur le site
RECOMMANDATIONS		BUT RECHERCHÉ
Signaler à la structure animatrice et au GCRA toute observation de cavité non référencée par le BRGM sur le site.		Améliorer les connaissances et sensibiliser les usagers et habitant sur l'écologie des chauves-souris
Veiller à préserver le milieu naturel, notamment en empruntant les pistes existantes pour la circulation des véhicules motorisés.		Limiter les atteintes sur le milieu naturel
Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (pollutions) et sur les espèces (maladie, etc.)		
Ne rien laisser sur site (déchets, matériels, etc.) et respecter la tranquillité des milieux traversés.		Eviter la pollution des milieux
Favoriser l'utilisation d'huiles biodégradables dans les engins à moteurs lors de l'entretien ou l'ouverture des sentiers		
Lors des lâchers d'espèces autochtones, s'assurer que les individus utilisés possèdent bien les mêmes caractéristiques génétiques que les souches locales.		Favoriser les espèces autochtones



# La Charte Natura 2000 B6 - Par activités/structures

## SPORTS ET ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE : LA PÊCHE

ENGAGEMENTS	POINTS DE CONTRÔLE	BUT RECHERCHÉ
<input type="checkbox"/> Informer les adhérents et les pratiquants du dispositif Natura 2000 et de la fragilité des milieux et des espèces et contribuer à développer un comportement respectueux de ces activités	Bulletin d'information, site internet	Sensibiliser les usagers sur les enjeux écologiques présents sur le site
<input type="checkbox"/> Ne pas ouvrir de nouveaux chemins d'accès et de nouvelles voies dans les zones sensibles.	Contrôle sur place	Eviter les atteintes sur le milieu naturel
<input type="checkbox"/> Ne pas engager de travaux de débroussaillage des berges, d'élagage sans en aviser la structure animatrice du site	Contrôle sur place	
<input type="checkbox"/> Ne pas faire de lâchers d'espèces non autochtones	Contrôle sur place	
<input type="checkbox"/> Ne pas faire de demande de déclassement de cours d'eau et de retenue en 2 <sup>ème</sup> catégorie lorsque le milieu concerné est localisé en 1 <sup>er</sup> catégorie.	Contrôle global	
RECOMMANDATIONS		BUT RECHERCHÉ
Signaler à la structure animatrice et au GC RA toute observation de cavité non référencée par le BRGM sur le site.		Améliorer les connaissances et sensibiliser les usagers et habitant sur l'écologie des chauves-souris
Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE.		
Veiller à préserver le milieu naturel, notamment en empruntant les pistes existantes pour la circulation des véhicules motorisés et les sentiers pour l'accès au cours d'eau.		Limiter les atteintes sur le milieu naturel
Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (espèces exotiques envahissantes, changement hydrologique anormal, pollutions) et sur les espèces (espèces exotiques envahissantes, maladie, etc.)		
Réaliser les travaux d'entretien des sentiers entre le 31 août et le 15 mars.		Eviter le dérangement des espèces nicheuses
Ne rien laisser sur site (déchets, matériels, etc.) et respecter la tranquillité des milieux traversés.		Eviter la pollution des milieux
Lors des lâchers d'espèces autochtones, s'assurer que les individus utilisés possèdent bien les mêmes caractéristiques génétiques que les souches locales (à discuter en COPIL),		Limiter les atteintes sur le milieu naturel





# La Charte Natura 2000 B6 - Par activités/structures

## COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

ENGAGEMENTS	POINTS DE CONTRÔLE	BUT RECHERCHÉ
<ul style="list-style-type: none"> <li>❑ Informer les administrés dans le bulletin municipal ou intercommunal et sur le site internet de la collectivité de l'existence du site B6 et renvoyer vers la structure animatrice du site.</li> </ul>	Contrôle de la diffusion de l'information	Sensibiliser les élus et les habitants aux enjeux écologiques présents sur le site
<ul style="list-style-type: none"> <li>❑ Solliciter l'avis de la structure animatrice en préalable à tous projets, actions ou travaux sur les communes concernées par le site B6. (notamment pour les travaux de rénovation dans les bâtiments communaux susceptibles d'accueillir des chauves-souris : combles, charpentes, églises, ponts, etc.)</li> </ul>	Contrôles des pièces correspondantes (courrier, dossiers administratifs)	Prendre en compte les enjeux Natura 2000 dès la conception des différents projets
<ul style="list-style-type: none"> <li>❑ Faire la promotion uniquement des sentiers et site sportifs ayant fait l'objet d'un avis positif de la part de la structure animatrice.</li> </ul>	Contrôle des documents de promotion	Eviter le dérangement des espèces sensibles ou la dégradation des milieux
<ul style="list-style-type: none"> <li>❑ Informer la structure animatrice en cas de projet relatif à l'aménagement du territoire (carte communale, Plan Local d'Urbanisme, etc.)</li> </ul>	Courriers, Documents de planification	
<ul style="list-style-type: none"> <li>❑ Travailler à la limitation des espèces végétales exotiques envahissantes (Ailanthé, Renouées asiatiques, Robinier faux-accacia) en prenant l'appui de la structure animatrice</li> </ul>	(document d'urbanisme, schéma d'aménagement forestier, etc.)	
RECOMMANDATIONS		BUT RECHERCHÉ
Signaler à la structure animatrice toute observation de chauves-souris posée dans un bâtiment ou autre ouvrage communal ou privé.		Améliorer les connaissances et sensibiliser habitant sur l'écologie des chauves-souris
Ne pas utiliser de produits phytosanitaires pour le désherbage des chemins, routes et voies communales (privilégier le désherbage mécanique ou thermique)		Préserver la faune et la flore
Mettre en place une fauche tardive sur les bords de routes, chemins et voies hors problèmes de sécurité avérés.		
Ne pas utiliser de produits de traitement des charpentes nocifs pour les chauves-souris dans les bâtiments communaux (liste des produits utilisables à demander à la structure animatrice)		Eviter de porter atteintes aux chauves-souris (empoisonnement)



# La Charte Natura 2000 B6 - Par activités/structures

## ENTREPRISES

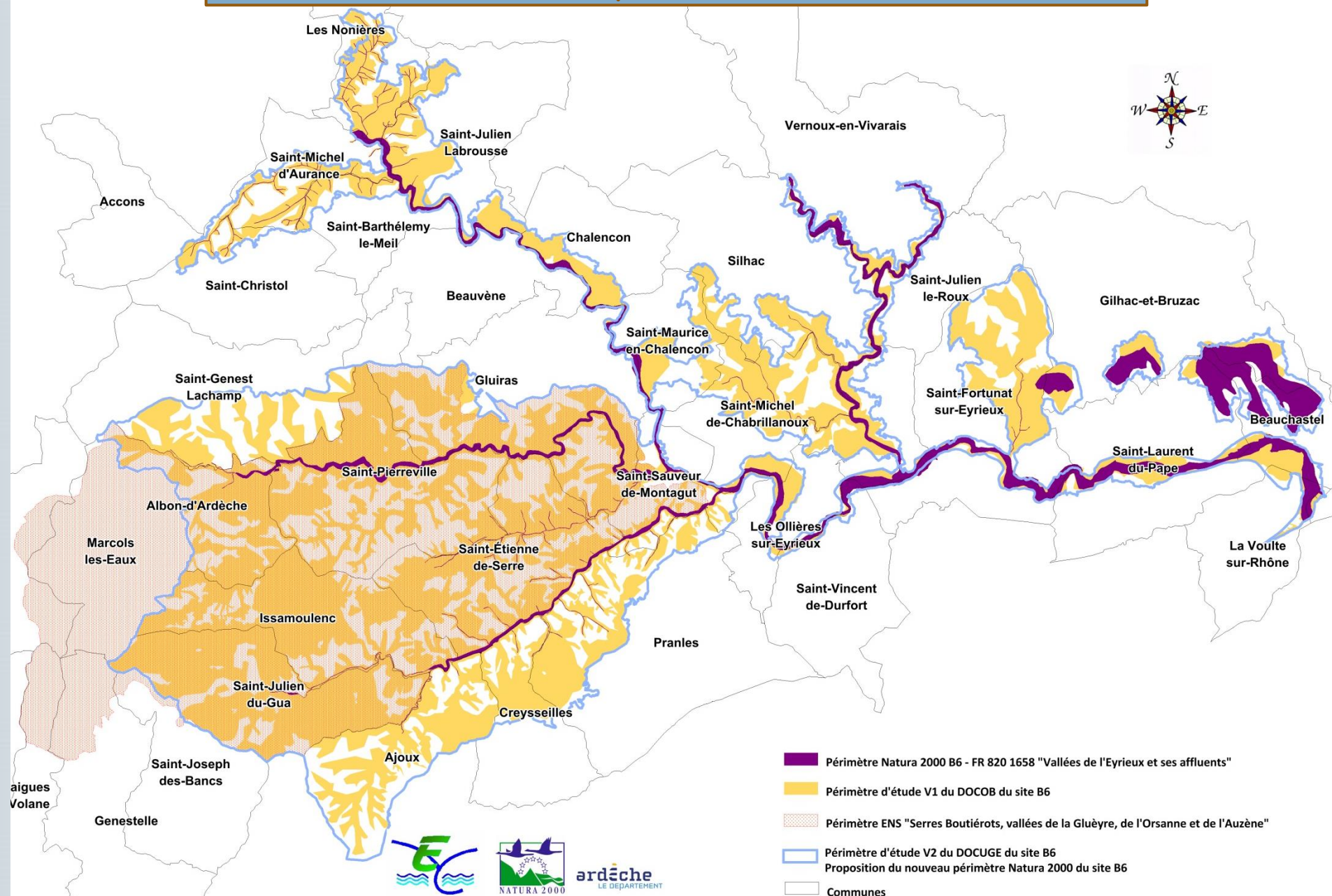
ENGAGEMENTS	POINTS DE CONTRÔLE	BUT RECHERCHÉ
<input type="checkbox"/> Informer mes sous-traitants des enjeux et sensibilités écologiques du site.	Courriers ou cahier des charges des interventions	Sensibiliser les élus et les habitants aux enjeux écologiques présents sur le site
<input type="checkbox"/> Informer la structure animatrice en amont des projets, travaux, afin de pouvoir éventuellement adapter les dates et les modalités d'intervention sur site.	Contrôles des pièces correspondantes (courrier, dossiers administratifs)	Prendre en compte les enjeux Natura 2000 dès la conception des différents projets
<input type="checkbox"/> Travailler à la limitation des espèces végétales exotiques envahissantes (Ailante, Renouées asiatiques, Robinier faux-accacia) en prenant l'appui de la structure animatrice	Courriers, Comptes Rendus des échanges	Prendre en compte les enjeux Natura 2000 dès la conception des différents projets



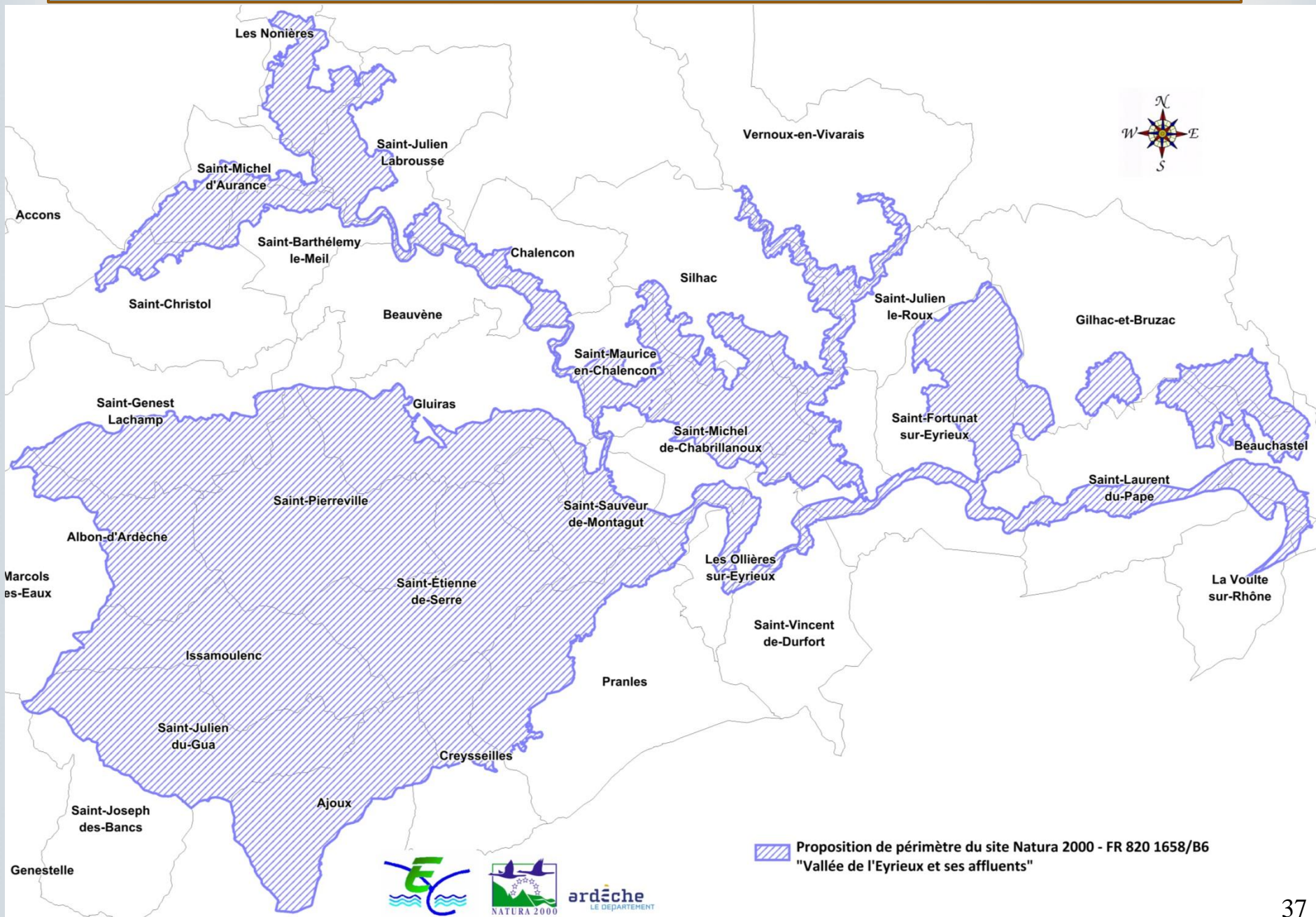
# Le vote du DOCUGE



# Evolution du périmètre d'étude du site Natura 2000 B6 « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents »



# Validation du périmètre du site Natura 2000 FR 820 1658/ B6 « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents »



ardèche  
LE DÉPARTEMENT

# CONTACT NATURA 2000 - SITE B6

**Syndicat Mixte Eyrieux Clair**

1, rue de la Pize  
07140 LE CHEYLARD

**Animateur : Guillaume CHEVALIER**

**Téléphone** : 04 75 29 72 93

**Mail** : [natura2000.eyrieux@inforoutes-ardeche.fr](mailto:natura2000.eyrieux@inforoutes-ardeche.fr)

**Site internet** : [vallee-eyrieux-et-affluents.n2000.fr](http://vallee-eyrieux-et-affluents.n2000.fr)

**Merci**

